

Les Formations Annuelles en présentiel*

- . *Du 21 janvier au 30 novembre 2022*
- . *Ouverture anticipée de la plateforme e-learning dès le 1er décembre 2021*

Une expérience forte de 50 sessions de préparation aux CRFPA

Des enseignants reconnus par les candidats comme les meilleurs spécialistes de leur matière

Un nombre inégalé d'épreuves blanches et d'heures d'enseignement

→ Des formations de longue durée :

De part leur durée, ces formations présentent **trois avantages** par rapport aux préparations estivales. Elles vous permettent :

- de bénéficier d'un nombre inégalé d'épreuves blanches et d'heures d'enseignement.
- de prendre le temps d'assimiler les connaissances et de perfectionner les méthodes de résolution des différents exercices proposés à l'examen du CRFPA.
- de libérer vos mois d'été qui peuvent ainsi être consacrés à de véritables révisions.

→ Des formations conçues en fonction de vos disponibilités :

L'accès à plateforme e-learning constitue **un filet de sécurité pour chaque candidat qui participe à la formation dans nos locaux**. Au cas où vous ne pouvez assister à un enseignement ou lorsque vous souhaitez le revoir, il vous suffit de vous connecter sur le site du Pré-Barreau pour accéder à la séance vidéo qui vous intéresse.

** sous réserve des contraintes sanitaires liées à la COVID 19 qui pourraient éventuellement être adoptées par les autorités publiques.*

→ **Des formations adaptées à vos besoins :**

Parce que les candidats aux CRFPA ont des profils différents et n'éprouvent pas les mêmes difficultés face à l'examen, le Pré-Barreau vous propose deux types de formation :

La Formation Annuelle Approfondie : traditionnellement choisie par les candidats, cette formation est la plus complète qui soit. Elle vous prépare de manière exhaustive et approfondie à tous les écrits ainsi qu'au Grand Oral.

La Formation Annuelle Option Séminaires de Correction : cette formation est dédiée à ceux qui, ayant des connaissances approfondies et actualisées du programme juridique, ne souhaitent pas suivre les cours magistraux des matières écrites.

	Formation approfondie	Formation option séminaires de correction
Cours magistraux	Ü	
Capsules vidéo	Ü	Ü
Fascicules de cours	Ü	
Fascicules d'actualisation	Ü	Ü
Épreuves blanches	Ü	Ü
Séminaires de correction	Ü	Ü
Corrections écrites	Ü	Ü
Grand-oral	Ü	Ü
Anglais	Option	Option

La Formation Annuelle

Approfondie

Pour ceux qui souhaitent se préparer à l'examen du CRFPA de la manière la plus complète possible, le Pré-Barreau organise une Formation Annuelle Approfondie.

→ La préparation aux épreuves écrites :

La préparation aux écrits s'organise en trois temps :

Dès le **1^{er} décembre**, la plateforme e-learning sera ouverte pour permettre, à ceux qui souhaitent s'avancer, de commencer à travailler. À partir de cette date, vous disposez – dans l'ensemble de vos matières – de fascicules de cours et d'actualité ainsi que de 8 entraînements et corrections écrites non notés (2 dans chaque matière) ainsi que des vidéos de présentation et de méthode de travail.

Le **21 janvier**, vous êtes accueillis dans nos locaux et vous suivez des conférences de méthodologie concernant aussi bien la note de synthèse que les épreuves juridiques.

À partir du **lundi 24 janvier**, le stage sur place – reprenant l'ensemble du nouveau programme – commence. Il comprend des cours approfondis, des épreuves blanches et des séminaires de correction.

§ Les cours approfondis

À partir du début du stage, vous suivez en alternance une semaine de préparation aux épreuves juridiques et une semaine de préparation à la note de synthèse.

Chaque semaine précédant les épreuves juridiques, vous bénéficiez de cours approfondis en droit des obligations (3h), dans votre matière de procédure (3h) et dans votre matière juridique de spécialité (6h). Vous disposez ainsi de **94 heures d'enseignement renforcé** pour maîtriser votre programme et suivre au plus près l'actualité jurisprudentielle.

Avant chaque cours, vous disposez, sur la plateforme, d'un fascicule de documentation soigneusement confectionné et mis en forme. Ainsi, quel que soit le thème, vous disposez immédiatement des arrêts essentiels, des décisions les plus

récentes et des lois nouvelles. Ces fascicules comprennent des commentaires rédigés par les enseignants du Pré-Barreau qui analysent les arrêts et les lois sélectionnés.

Pour vous aider dans votre apprentissage, il vous est remis en début de préparation des **fascicules reprenant l'ensemble des différents cours que vous allez suivre.**

Au-delà des enseignements magistraux seront également disponibles de **nombreuses capsules** (petit format vidéo, 10-15 min maximum) approfondissant des points de cours.

Enfin, à la mi-août, vous bénéficiez des dernières actualités juridiques et de conférences de préparation aux écrits.

§ Les épreuves blanches et les séminaires de correction :

48 épreuves blanches : 12 épreuves en droit des obligations, 12 épreuves en procédure, 12 épreuves dans votre matière juridique de spécialité, 12 notes de synthèse (dont 2 épreuves dans chacune de vos matières d'écrit soit au total 8 épreuves à la mi-août).

Regroupés par IEJ, vous disposez de 48 épreuves blanches (**156h**) et de 48 séminaires de correction (**96h**) en parfaite adéquation avec les exigences de l'examen (40 épreuves de janvier à juin et 8 épreuves à partir de la mi-août).

36 épreuves juridiques : chaque entraînement aux épreuves est suivi, dans la même semaine, d'une correction du sujet de droit des obligations (**2h**), d'une correction du sujet de votre matière de procédure (**2h**) et d'une correction du sujet de votre matière de spécialité (**2h**).

Au terme de chaque séminaire de correction, vous recevez un corrigé écrit des exercices proposés lors de l'épreuve blanche.

12 notes de synthèse : chaque note de synthèse est suivie dans la même semaine d'une correction spécifique (**2h**).

Durant les séminaires de note de synthèse, vous disposez systématiquement de trois documents de correction essentiels : la fiche d'exploitation des documents, le corrigé rédigé de la note de synthèse, des propositions de plans alternatifs.

Ces nombreux séminaires de correction en petits groupes sont considérés comme un atout majeur par les candidats. En effet, c'est lors de ces séances que vos enseignants :

- vous donnent les « clefs » pour parfaitement maîtriser les méthodes de résolution des différents exercices proposés à l'examen du CRFPA.
- veillent à votre progression personnelle en assurant un suivi personnalisé de chaque candidat.
- répondent, de manière plus générale, à toutes les questions que vous vous posez.

Au-delà des séminaires de correction seront également disponibles :

- **de nombreuses capsules** (petit format vidéo, 10-15 min maximum) approfondissant des points de méthode ou d'actualité.
- **une bourse de sujets corrigés** (non notés) pour vous entraîner pendant la période de vos révisions personnelles.

→ La préparation au Grand Oral :

Une préparation unique au Grand Oral : un enseignement approfondi des libertés publiques et de nombreux supports de travail. Au minimum, 30 vidéos de séminaires de correction de sujets assurés par des spécialistes du Grand Oral. 2 simulations individuelles par candidats organisées après vos écrits.

39 heures d'enseignement des libertés et droits fondamentaux à travers des cours magistraux portant sur les sources, les régimes juridiques et les différents types de libertés et droits fondamentaux.

De nombreuses capsules vidéo approfondissant les points de méthode, de cours et d'actualité.

La remise d'un « Bréviaire des libertés et droits fondamentaux ». Ce document de plus de 800 pages reprend sous forme de fiches synthétiques l'ensemble du programme des libertés publiques.

La mise à disposition, sur la plateforme, de fascicules reprenant les essentiels des différentes matières juridiques afin de consolider votre culture en vue de la discussion avec le jury.

La mise à disposition, sur la plateforme, de fascicules de méthodologie (dissertation, soutenez que, cas pratique et commentaire), de tableaux de synthèse des libertés et de **gestion du grand-oral le jour J** (gestion du temps de préparation, prise de note, tenue vestimentaire, maintien corporel, éloquence, etc.).

Un fil d'actualité reprenant les grands débats d'actualité en matière de libertés fondamentales.

Une bourse de sujets corrigés couvrant l'ensemble du programme.

Au minimum, 30 vidéos de séminaires de correction de sujets qui reprennent les types d'exercices de votre IEJ (**30h**). Ces enseignements, dispensés par des spécialistes, vous servent de modèle avant vos simulations individuelles. Lors de ces séminaires, les enseignants vous familiarisent avec les exigences méthodologiques de l'exercice et l'attitude à adopter durant cet oral.

2 simulations individuelles à l'épreuve du Grand Oral organisées après vos examens écrits. À partir d'un sujet d'actualité ou tiré des annales de votre IEJ, vous passez devant un jury de spécialistes. Ces derniers, parfaitement rompus aux spécificités du Grand Oral, vous interrogent dans les conditions réelles de l'examen. Après délibération, vous assistez à la correction de votre performance tant sur le fond que sur la forme. Le jury vous indique les erreurs à rectifier mais aussi vos qualités qui peuvent toujours être améliorées.

→ En option, la préparation à l'épreuve d'anglais :

Pour cette épreuve, vous bénéficiez de cours (30h), de supports écrits, de vidéos de séminaires de correction (10h) et d'une simulation individuelle.

Cette préparation est en option.

→ L'outil internet :

L'accès aux services de la plateforme e-learning :

- enseignements
- fascicules pdf
- messagerie
- annales
- correction de copies à distance

→ La formation approfondie vous permettra de suivre :

- ü 94h de cours approfondis
- ü 156h d'épreuves blanches (36 épreuves juridiques et 12 notes de synthèse)
- ü 96h de séminaires de correction
- ü 69h de préparation aux libertés publiques
- ü 2 simulations individuelles du Grand Oral
- ü 40h de préparation à l'épreuve d'anglais (en option)
- ü 1 simulation individuelle à l'épreuve d'anglais (en option)

L'emploi du temps indicatif :

La semaine de préparation à la note de synthèse

- **Lundi** : épreuve de note de synthèse (5h) dans nos locaux ou chez vous pour ceux qui le souhaitent
- **Mardi, mercredi, jeudi ou vendredi** : cours magistral d'obligations (3h), de procédure (3h) et de la matière juridique de spécialité (6h).
- **Mercredi, jeudi ou vendredi** : séminaire de correction de la note de synthèse (2h).

La semaine de préparation aux épreuves juridiques

- **Lundi** : épreuves juridiques de droit des obligations (3h) et de procédures (2h) dans nos locaux ou chez vous pour ceux qui le souhaitent
- **Mardi** : épreuve juridique de spécialité (3h)
- **Mercredi, jeudi ou vendredi** : séminaire de correction de l'épreuve de droit des obligations (2h), séminaire de correction de l'épreuve de procédure (2h) et séminaire de correction de l'épreuve juridique de spécialité (2h).

La Formation Annuelle

Option Séminaires de correction

Pour ceux qui ne souhaitent pas suivre les cours magistraux, le Pré-Barreau vous propose une formation annuelle comprenant des épreuves blanches, des séminaires de correction et des corrigés écrits. Vous profitez également de la préparation complète au Grand Oral et de la totalité des supports documentaires du Pré-Barreau dans vos matières d'écrit à l'exclusion des fascicules de cours. L'oral de langue (anglais exclusivement) est en option.

➔ La préparation aux épreuves écrites :

La préparation aux écrits s'organise en trois temps :

Dès le **1^{er} décembre**, la plateforme e-learning sera ouverte pour permettre, à ceux qui souhaitent s'avancer, de commencer à travailler. À partir de cette date, vous disposez – dans l'ensemble de vos matières – de fascicules d'actualité et de 8 entraînements et corrections écrites non notés (2 dans chaque matière) ainsi que des vidéos de présentation et de méthode de travail.

Le **21 janvier**, vous êtes accueillis dans nos locaux et vous suivez des conférences de méthodologie concernant aussi bien la note de synthèse que les épreuves juridiques.

À partir du **lundi 24 janvier**, le stage sur place commence. Il comprend des épreuves blanches et des séminaires de correction.

§ L'actualité juridique :

Vous ne suivez pas les cours magistraux mais vous bénéficiez de fascicules d'actualisation soigneusement confectionnés et mis en forme dans chacune de vos matières juridiques (disponibles sur la plateforme e-learning).

Au mois d'août : vous bénéficiez des dernières actualités juridiques et de conférences de préparation aux écrits.

§ Les épreuves blanches et les séminaires de correction :

48 épreuves blanches : 12 épreuves en droit des obligations, 12 épreuves en procédure, 12 épreuves dans votre matière juridique de spécialité, 12 notes de synthèse (dont 2 épreuves dans chacune de vos matières d'écrit soit au total 8 épreuves à la mi-août).

Regroupés par IEJ, vous disposez de 48 épreuves blanches (**156h**) et de 48 séminaires de correction (**96h**) en parfaite adéquation avec les exigences de l'examen (40 épreuves de janvier à juin et 8 épreuves à partir de la mi-août).

36 épreuves juridiques : chaque entraînement aux épreuves est suivi, dans la même semaine, d'une correction du sujet de droit des obligations (**2h**), d'une correction du sujet de votre matière de procédure (**2h**) et d'une correction du sujet de votre matière de spécialité (**2h**).

Au terme de chaque séminaire de correction, vous recevez un corrigé écrit des exercices proposés lors de l'épreuve blanche.

12 notes de synthèse : chaque note de synthèse est suivie dans la même semaine d'une correction spécifique (**2h**).

Durant les séminaires de note de synthèse, vous disposez systématiquement de trois documents de correction essentiels : la fiche d'exploitation des documents, le corrigé rédigé de la note de synthèse, des propositions de plans alternatifs.

Ces nombreux séminaires de correction en petits groupes sont considérés comme un atout majeur par les candidats. En effet, c'est lors de ces séances que vos enseignants :

- vous donnent les « clefs » pour parfaitement maîtriser les méthodes de résolution des différents exercices proposés à l'examen du CRFPA.
- veillent à votre progression personnelle en assurant un suivi personnalisé de chaque candidat.
- répondent, de manière plus générale, à toutes les questions que vous vous posez.

Au-delà des séminaires de correction seront également disponibles :

- **de nombreuses capsules** (petit format vidéo, 10-15 min maximum) approfondissant des points de méthode ou d'actualité.
- **une bourse de sujets corrigés** (non notés) pour vous entraîner pendant la période de vos révisions personnelles.

➔ La préparation au Grand Oral :

Une préparation unique au Grand Oral : un enseignement approfondi des libertés publiques et de nombreux supports de travail. Au minimum, 30 vidéos de séminaires de correction de sujets assurés par des spécialistes du Grand Oral. 2 simulations individuelles par candidats organisées après vos écrits.

39 heures d'enseignement des libertés et droits fondamentaux à travers des cours magistraux portant sur les sources, les régimes juridiques et les différents types de libertés et droits fondamentaux.

De nombreuses capsules vidéo approfondissant les points de méthode, de cours et d'actualité.

La remise d'un « Bréviaire des libertés et droits fondamentaux ». Ce document de plus de 800 pages reprend sous forme de fiches synthétiques l'ensemble du programme des libertés publiques.

La mise à disposition, sur la plateforme, de fascicules reprenant les essentiels des différentes matières juridiques afin de consolider votre culture en vue de la discussion avec le jury.

La mise à disposition, sur la plateforme, de fascicules de méthodologie (dissertation, soutenez que, cas pratique et commentaire), de tableaux de synthèse des libertés et de **gestion du grand-oral le jour J** (gestion du temps de préparation, prise de note, tenue vestimentaire, maintien corporel, éloquence, etc.).

Un fil d'actualité reprenant les grands débats d'actualité en matière de libertés fondamentales.

Une bourse de sujets corrigés couvrant l'ensemble du programme.

Au minimum, 30 vidéos de séminaires de correction de sujets qui reprennent les types d'exercices de votre IEJ (**30h**). Ces enseignements, dispensés par des spécialistes, vous servent de modèle avant vos simulations individuelles. Lors de ces séminaires, les enseignants vous familiarisent avec les exigences méthodologiques de l'exercice et l'attitude à adopter durant cet oral.

2 simulations individuelles à l'épreuve du Grand Oral organisées après vos examens écrits. À partir d'un sujet d'actualité ou tiré des annales de votre IEJ, vous passez devant un jury de spécialistes. Ces derniers, parfaitement rompus aux spécificités du Grand Oral, vous interrogent dans les conditions réelles de l'examen. Après délibération, vous assistez à la correction de votre performance tant sur le fond que sur la forme. Le jury vous indique les erreurs à rectifier mais aussi vos qualités qui peuvent toujours être améliorées.

➔ En option, la préparation à l'épreuve d'anglais :

Pour cette épreuve, vous bénéficiez de cours (30h), de supports écrits, de vidéos de séminaires de correction (10h) et d'une simulation individuelle.

➔ L'outil internet :

L'accès aux services (associés à votre formation) de la plateforme e-learning.

- Enseignements méthodologiques
- Fascicules d'actualité pdf
- messagerie
- annales
- correction de copies à distance

➔ La formation option séminaires de correction vous permettra de suivre :

- ü 156h d'épreuves blanches (36 épreuves juridiques et 12 notes de synthèse)
- ü 96h de séminaires de correction
- ü 69h de préparation aux libertés publiques
- ü 2 simulations individuelles du Grand Oral
- ü 40h de préparation à l'épreuve d'anglais (en option)
- ü 1 simulation individuelle à l'épreuve d'anglais (en option)

L'emploi du temps indicatif :

La semaine de préparation à la note de synthèse

- **Lundi** : épreuve de note de synthèse (5h) dans nos locaux ou chez vous pour ceux qui le souhaitent
- **Mercredi, jeudi ou vendredi** : séminaire de correction de la note de synthèse (2h).

La semaine de préparation aux épreuves juridiques

- **Lundi** : épreuves juridiques de droit des obligations (3h) et de procédures (2h) dans nos locaux ou chez vous pour ceux qui le souhaitent
- **Mardi** : épreuve juridique de spécialité (3h)
- **Mercredi, jeudi ou vendredi** : séminaire de correction de l'épreuve de droit des obligations (2h), séminaire de correction de l'épreuve de procédure (2h) et séminaire de correction de l'épreuve juridique de spécialité (2h).

Les résultats du Pré-Barreau

Après interrogation des étudiants ayant suivi une formation au cours de l'année 2020 et en fonction des réponses obtenues, le Pré-Barreau certifie, à la suite des réponses données, les résultats individuels suivants (actualisés au 10 mars 2021) :

Obligations :

Paris I : 18/20 Charlotte B. et Camille E.
Paris II : 16,5/20 Emma P., Liana S. et Franck S.-S.
Paris V : 18/20 Cloé H.
Paris X : 17/20 Raphaëlle. T.-A.
Paris XI : 17,5/20 Sarah L.
Paris XII : 16,5/20 Léa D.
Paris XIII : 18/20 Vanessa M. de M.
Aix-Marseille : 15/20 Sonia T.
Amiens : 15/20 Rémy J.
Bordeaux : 15,25/20 Kelly P. B.
Cergy : 15/20 Lorine R.
Caen : 15,5/20 Tanguy R.
Chambéry : 15/20 Elise F.
Clermont-Ferrand : 16/20 Zakia Zoé B.
Grenoble : 16,25/20 Célia P.
Le Mans : 15/20 Océane D.
Lyon : 18/20 Célia O.
Martinique : 15,5/20 Hombeline B.
Nancy-Metz : 15,5/20 Mareva R.
Nantes : 15/20 Pierre R.
Nice : 15/20 Dana I. et Loane R.
Poitiers : 15,5 /20 Selin D.
Rennes : 15,25/20 Manuella S.
Rouen : 15/20 Manon B.
Strasbourg : 16,5/20 Maud M.
Toulon : 16/20 Justine C. et Mohammed Reda K.
Toulouse : 15/20 Lucie Y.
Valenciennes : 18/20 Marine C.

Procédure civile :

Paris I : 18,5/20 Fiona A. et Dorra C.

Paris II : 19/20 Franck S.S.
Paris V : 19/20 Louise P.
Paris X : 18/20 Céline M.
Paris XI : 19,5/20 Laure D.
Paris XII : 16/20 Printis V. et Yesmina Z.
Paris XIII : 19/20 Nisrine H.
Amiens : 17/20 Loïc D.
Angers : 16/20 Marthe D.
Avignon : 19/20 Ugo P.
Besançon : 16/20 Valentin G.
Bordeaux : 17,75 Clémence J.
Caen : 16,5/20 Prudence B.
Cergy : 16,5 Pauline B.
Chambéry : 16/20 Charlotte B.-L.
Clermont-Ferrand : 16/20 Thomas D.
Dijon : 16/20 Marjorie L.
Grenoble : 16/20 Camille M.
Guadeloupe : 17,5/20 Jouhara Y.
La Réunion : 16/20 Nahéma S.
Le Mans : 17/20 Elsa L.
Lille : 18/20 Marie E.
Lyon : 18/20 Charlotte C., Emma P. et Camille P.
Montpellier : 19/20 Adrianna G.
Nancy-Metz : 18,5/20 Jean-François C.
Nantes : 15/20 Marine H.
Nice : 19/20 Nadra M.
Poitiers : 19/20 Amélie F.
Rennes : 17,75/20 Louis M.
Saint-Étienne : 15/20 Juliette G.
Strasbourg : 16/20 Maud L., Rukiye K. et Laura C.
Toulon : 17/20 Justine C.
Toulouse : 15,5/20 Vincent S.
Tours : 15/20 Eva M.
Valenciennes : 18/20 Marine C.
Versailles : 17/20 Marine L.

Note de synthèse :

Paris I : 16,5/20 Amaury D. et Jade M.
Paris II : 15,5/20 Pauline M.
Paris V : 15/20 Taly T. et Christine F.
Paris X : 16/20 Caroline W.
Paris XI : 16/20 Laure S.
Paris XIII : 15,5/20 Vanessa M. de M.
Amiens : 15/20 Rémy J.
Brest : 15/20 Marie Le G. et Clothilde P.
Cergy : 16/20 Margaux B.
Clermont-Ferrand : 16/20 Marie De La F.
Dijon : 15/20 Laurie I.
Le Mans : 16/20 Victorine B., Marine F. et Pauline J.
Lille : 17/20 Marie E.
Montpellier : 16,5/20 Léandra P.
Nancy-Metz : 15/20 Nina R.
Nice : 15/20 Emilie L.
Rennes : 15/20 Nicolas R.
Strasbourg : 15/20 Marie T.
Toulouse : 15/20 Lucie G., Eléonore G. et Mathilde S.,

Libertés et droits fondamentaux :

Paris I : 18/20 Antea B., Dorra C., Valentine J.-V., Audrey I., Emma L., Matthieu M. et Cristina S. H.
Paris II : 19/20 Amélie De S. et Louis K.
Paris V : 18/20 Céline A.-C., Gabin B., Marie C., Hicham K. et Julie R.
Paris X : 18/20 Lise S.
Paris XI : 18/20 Myriem El B., Manon J. et Olga M.

Paris XII : 15/20 Laura N.
Paris XIII : 17/20 Sylviane D.
Aix : 16/20 Laura V.
Amiens : 16/20 Honorine L.
Angers : 18/20 Sara B.
Avignon : 16/20 Olivier H.
Besançon : 18/20 Margaux A.
Bordeaux : 18/20 Marie L. et Lucas T.
Cergy : 19/20 Arnaud K.
Clermont-Ferrand : 16/20 Géraud D.
Evry : 15/20 Julien G.
Grenoble : 17/20 Léa C.
La Réunion : 18/20 Anne-Laure S.
Le Mans : 16/20 Nils C.
Lille : 16/20 Philippine D. et Damien G.
Limoges : 18/20 Wafaa B.
Lyon : 18/20 Thomas V.
Martinique : 15/20 Hombeline B.
Montpellier : 19/20 Leah C.
Nancy-Metz : 18/20 Anaïs B.
Nantes : 15/20 Marine R.-G.
Nice : 17/20 Emma H. et Pierre K.
Orléans : 18/20 Océane M.
Poitiers : 17/20 Emma L.
Rennes : 16/20 Nicolas R.
Rouen : 16/20 Manon A.
Saint-Etienne : 15/20 Claire D.
Strasbourg : 18/20 Héloïse C et Estelle H.-H.
Toulouse : 18/20 Lisa F.
Tours : 16/20 Lucie L.
Valenciennes : 15/20 Sly C.
Versailles : 16/20 Pierre C.

L'équipe pédagogique

(liste indicative et non exhaustive)

§ Droit des obligations

Guillaume Giustiniani

*Ancien ATER à l'Université de Paris V
Ancien chargé de cours à l'Université de Paris XI*

§ Droit des affaires

Charlotte Théry-Vercaemer

Ancien ATER à l'Université de Paris I

§ Droit pénal

William Roumier

*Docteur en droit pénal à l'Université de Paris II
Ancien ATER à l'Université de Paris II*

§ Droit administratif

Clémence Zacharie

Maître de Conférences associée à l'UPEC

§ Droit international et européen

Yves-Edouard Le Bos

Maître de Conférences à l'Université de Sorbonne-Nouvelle

§ Procédures

Raphaëlle Haïk

*Avocate à la Cour
Docteur en droit
Ancienne chargée de cours à l'Université de Paris XI*

Sébastien Poisson

*Avocat à la Cour
Chargé de cours à l'Université de Paris XI*

Pierre-Yves Nauleau

*Avocat à la Cour
Chargé de cours à l'Université de Paris XIII*

§ Note de synthèse

Jean-Louis de Baillex

Ancien ATER à l'Université de Nice

§ Libertés et droits fondamentaux

Christophe Le Berre

Maître de Conférences à l'Université de Paris X

Xavier Souvignet

*Professeur agrégé des Facultés de droit
Université Grenoble-Alpes*

Tarifs et conditions d'inscription

En raison du nombre limité de places, il vous est conseillé d'envoyer au plus tôt votre dossier.

Cette inscription se déroule **en trois étapes** :

1^{re} étape : vous devez vous préinscrire en ligne en remplissant le formulaire situé à l'adresse suivante : <https://e-learning.crfpa.pre-barreau.com/accounts/register/>

2^e étape : vous devez ensuite nous retourner la **fiche d'inscription** (à télécharger à l'issue de la préinscription), datée et signée par mail à l'adresse CRFPA@pre-barreau.com.

3^e étape : une fois votre dossier reçu et traité par nos services, vous recevez un mail vous invitant à procéder au règlement des arrhes (25% du prix de la formation choisie + 40€ de frais de dossier) par carte bancaire via notre plateforme (paiement sécurisé).

Pour le solde, vous recevrez un mail fin janvier, fin février et fin mars afin de procéder au règlement des trois dernières échéances (25% chacune) par carte bancaire via notre plateforme.

TARIFS	SUR PLACE
Formation Approfondie	
Complète	2890 €
Sans préparation à la note de synthèse	2380 €
Option séminaires de correction	
Complète	1990 €
Sans préparation à la note de synthèse	1680 €
En option quelle que soit la formation choisie	
Option orale d'anglais	250 €

Pour connaître le contenu de chacune des formations proposées, voir page suivante.

Contenu des formations

Enseignements :

	Formation approfondie	Formation option séminaires de correction
Cours magistraux	Ü	
Capsules vidéo	Ü	Ü
Séminaires de correction	Ü	Ü
Grand-oral	Ü	Ü
Anglais	Option	Option

Fascicules :

	Formation approfondie	Formation option séminaires de correction
Fascicules de cours	Papier et numérique	
Autres fascicules - écrits	Numérique	Numérique
Corrections écrites	Papier et numérique	Papier et numérique
Bréviaire du Grand-oral	Papier et numérique	Papier et numérique
Autres fascicules - GO	Numérique	Numérique
Anglais (en option)	Numérique	Numérique

Conditions Générales d'inscription

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et de tarifs se reporter aux mentions indiquées page 13.

Conditions générales

Article 1. Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres concernant les sessions de préparation à l'examen d'entrée au CRFPA proposées et organisées par le PRE-BARREAU.

Le fait de souscrire à une offre - via la validation de la fiche d'inscription - implique l'adhésion entière et sans réserve du souscripteur aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le PRE-BARREAU.

Article 2 – Droit de rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de vous rétracter dans les 14 jours suivants la validation de votre inscription. Vous pouvez vous rétracter en utilisant le formulaire de rétraction disponible sur notre site www.pre-barreau.com ou en utilisant toute autre déclaration de rétractation en nous l'adressant par courrier au Pré-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris, ou par mail à contact@pre-barreau.com.

Pendant ce délai, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée. **Néanmoins, à partir du moment où vous accéder au contenu de la formation sur la plateforme, vous renoncez, par ce fait, à votre droit de rétractation.**

Article 3 – Révocation unilatérale

À l'expiration du délai de rétractation mentionné à l'article 2, aucune révocation unilatérale et aucun remboursement ne seront possibles, sauf deux hypothèses :

1ère hypothèse : Avant la date d'entrée en vigueur du contrat (c-a-d avant la transmission des codes de connexion), il est possible - à chacune des parties et sans préavis - de révoquer unilatéralement le contrat moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de :

- 200 euros si la révocation par le souscripteur est reçue plus de 30 jours avant la date d'entrée en vigueur du contrat. 400 euros si la révocation par le PRE-BARREAU est reçue plus de 30 jours avant la date d'entrée en vigueur du contrat.

- 300 euros si la révocation par le souscripteur est reçue 30 jours ou moins avant la date d'entrée en vigueur du contrat. 600 euros si la révocation par le PRE-BARREAU est reçue 30 jours ou moins avant la date d'entrée en vigueur du contrat.

2ème hypothèse : Après la date d'entrée en vigueur du contrat (c-a-d après la transmission des codes de connexion), il est possible au souscripteur de révoquer unilatéralement le contrat

uniquement en cas de force majeure ou motif légitime ou impérieux dûment justifié (non-obtention du M1). En pareilles hypothèses, une retenue financière sera néanmoins opérée à concurrence, d'une part, de la documentation mise à disposition et, d'autre part, des enseignements effectivement dispensés par le PRE-BARREAU.

À cet égard, la valeur de la documentation est fixée à 800 euros pour les formations "approfondies". Elle est estimée à 500 euros pour les formations "option séminaires de correction".

Article 4 – Participation à un enseignement non retenu

Toute participation à un enseignement non retenu par le souscripteur lors de son inscription ouvrira droit pour le PRE-BARREAU de lui réclamer le règlement de l'intégralité du prix de la matière considérée, et ce quel que soit le nombre d'heures suivies.

Article 5 – Propriété intellectuelle

Le souscripteur s'engage à ne communiquer ni céder à quiconque sous quelque forme que ce soit aucun document remis par le PRE-BARREAU dans le cadre des formations proposées, sauf accord préalable et exprès du PRE-BARREAU.

Le PRE-BARREAU se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

Article 6 – Règlement intérieur

Article 1 : ce règlement intérieur a pour objet d'assurer le bon fonctionnement des formations proposées par Le Pré-Barreau. Il rappelle, pour l'essentiel, des règles issues de textes législatifs et réglementaires.

Article 2 : toute personne se trouvant dans les locaux où sont assurés les formations du Pré-Barreau doit prendre connaissance et respecter les consignes d'hygiène et de sécurité et notamment d'évacuation en cas d'alarme.

Article 3 : il est interdit d'introduire ou de transporter dans les locaux toute substance illicite ou nuisible à la santé, tout matériel ou instrument dangereux ou contraire aux impératifs de salubrité ou d'ordre public.

Article 4 : conformément à la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif (loi n°91-32 du 10 janvier 1991 ; décret n°92-478 du 29 mai 1992).

Article 5 : la présence d'animaux n'est pas autorisée dans les locaux, à l'exception des animaux accompagnants les personnes en situation d'handicap.

Article 6 : tout étudiant s'oblige à respecter les règles élémentaires de respect d'autrui, de courtoisie et de tolérance. En cas de manquement grave à ces obligations qui troublerait par trop le bon déroulement des formations, Le Pré-Barreau sera en droit de rompre unilatéralement le contrat de préparation à l'examen du CRFPA.

Article 7 : tout étudiant s'engage à ne communiquer, à quiconque, sous quelque forme que ce soit, aucun document remis par le Pré-Barreau, sauf autorisation expresse et écrite de la direction du Pré-Barreau.